

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Tombé

AMENDEMENT

N ° II-CF2276

présenté par

Mme Voynet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier et M. Thierry

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	700 000 000	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	700 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Ecologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
TOTAUX	700 000 000	700 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Ecologiste et Social et apparentés vise à alerter sur la nécessité de repenser le devenir des « petites lignes » ferroviaires, en cohérence avec le rapport d'information n°1897 rendu par la Commission du développement durable en octobre 2025.

Les lignes de desserte fine du territoire (LFDT) représentent 42% du linéaire de lignes, soit 12 047 kilomètres. Parmi elles, 7 100 kilomètres de lignes sont ouvertes à la circulation et elle représentent 10% du trafic ferroviaire de voyageurs. Elles sont indispensables pour assurer une desserte locale de proximité, notamment pour faire la connexion entre métropole et territoires ruraux enclavés.

Elles sont en ce sens un levier efficace pour engager une politique volontariste qui lutte contre l'immobilité contrainte et les inégalités sociales et territoriales. Liant urgence sociale et transition écologique, les LFDT sont pourtant en déclin. Vétustes du fait d'un sous-investissement étatique, elles sont depuis 2012 sujettes à de nombreuses fermetures. Résultat : 3 600km de voies fermées entre 2012 et 2020 et un besoin d'investissement qui croît, faute de plan de modernisation et de régénération.

Cet amendement a donc pour but d'apporter un financement supplémentaire en faveur d'un réseau modernisé et durable qui réponde mieux aux objectifs d'accessibilité, de fiabilité et d'inclusivité que la situation requiert. Revitaliser les territoires, faciliter le quotidien des habitants et accélérer le report modal au profit du train sont autant de conséquences positives qu'aura cet apport de financement.

A cet effet, il prévoit de ponctionner de 700 millions d'euros (en AE et en CP) l'action 9 « Soutien aux énergies renouvelables électriques en métropole continentale » du programme 345 « Service public de l'énergie » et d'abonder de 700 millions d'euros (en AE et en CP) l'action 41 « Ferroviaire » du programme 203 " Infrastructures et services de transports". Le but de cet amendement n'étant pas de réduire les crédits du programme 345, nous appelons le gouvernement à lever le gage.